

# La Planification Familiale

Un service départemental



**Yvelines**  
Le Département

yvelines.fr



Le service de **protection maternelle et infantile (PMI)** est un service départemental, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

# La Planification Familiale

# Les centres de PMI et PF dans Les Yvelines



- ALLÔ PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : 01 30 836 100 ou [pmi78@yvelines.fr](mailto:pmi78@yvelines.fr)
- ALLÔ PLANIFICATION FAMILIALE : 01 30 836 121 ou [cpef78@yvelines.fr](mailto:cpef78@yvelines.fr)

Plus d'informations sur [yvelines.fr](http://yvelines.fr)

# **12 Centres de Planification familiale dans les Yvelines**

- 9 en gestion directe**
- 3 en gestion indirecte**

# LES PROFESSIONNELS

Médecin ou Sage-femme

Conseillère conjugale et familiale

Assistante administrative

# Les Missions

- 1) Lutter contre les grossesses non désirées
- 2) Lutter contre les infections sexuellement transmissibles
- 3) Réaliser des Interruptions Volontaires de Grossesse Médicamenteuse
- 4) Réaliser des entretiens de conseil conjugal et familial
- 5) Réaliser des actions collectives dans et hors les murs

# L' IVG médicamenteuse en CPEF

## LES CRITERES D'INCLUSION :

- Femme majeure
- Assurée sociale
- Grossesse  $\leq 7$  SA
- Bonne compréhension des consignes
- Logement avec toilettes
- Avoir un téléphone
- A moins d'une heure du centre hospitalier avec lequel la convention est signée





# Les entretiens

Réalisés par la Conseillère Conjugale et Familiale

- Accueil et écoute autour de la vie affective
- Entretiens pré-IVG et post-IVG
- Entretiens de conseil conjugal et familial
- Préparation à la vie de couple
- Soutien à la fonction parentale
- Accompagnement des victimes de violence

# Les interventions collectives

- Hors établissements
  - En fonction des projets des partenaires
  - Au près de groupes de femmes, de personnes handicapées., de jeunes confiés...
  
- Dans les CPEF
  - visite, présentation des missions des CPEF
  
- Dans les établissements scolaires
  - Pour les jeunes de 16 ans, en troisième et lycées

**Direction Santé**

**Pôle Promotion  
de la santé**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

